



Notre-Dame-du-  
**Mont-Carmel**

---

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 834

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 834 intitulé « Règlement de taxation applicable pour le budget 2023 ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 13 décembre 2022.

---

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier